

Les écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 religieuses, dont 2 possédaient le brevet afférent. A Mertert, l'école gardienne, dont l'accès fut gratuit, fonctionnait seulement pendant 3 après-midi de la semaine. A Grevenmacher, les parents payaient, selon leur situation de fortune, 5, 10, 15 ou 20 fr. par an; à Remich, les forains seuls payaient 2,50 fr. par mois et par enfant.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 3 écoles gardiennes privées de Dalheim, Echternach et Wormeldange comptaient 53+58+61 élèves et étaient dirigées par des religieuses, dont 2 possédaient le diplôme froebelien; la 3^e n'avait pas de diplôme. 2 de ces écoles duraient seulement pendant le semestre d'été.

Marche des écoles gardiennes: 5 n^{os} 2, 1 n^o 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le nombre des écoles primaires publiques était de 119, dont 42 écoles de garçons, 42 écoles de filles, 30 écoles mixtes ordinaires et 5 écoles mixtes pour les commençants.

Avaient: 1 année d'études	3 écoles
2 années d'études	28 —
3 —	4 —
4 —	5 —
5 —	5 —
6 ¹⁾ —	1 école
7 —	73 écoles

Les 119 écoles formaient 62 ressorts scolaires.

Les 42 écoles de garçons et 21 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 42 écoles de filles, 9 écoles mixtes ordinaires et les 5 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

¹⁾ A cause de l'exiguïté de la salle de classe, la section d'Altwies était temporairement dispensée de l'introduction de la 7^e année.